

<p style="text-align: center;">FICHE N°3 CONTRIBUTION C.G.T ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL ENTREPRENARIAT ET INNOVATION</p>

Pour la CGT, les états généraux de l'industrie n'auront de sens, que s'ils permettent de maintenir et de renforcer l'activité industrielle et l'emploi sur le territoire national. Il ne s'agit donc pas de favoriser l'innovation pour elle-même en oubliant cet objectif de base. Certes l'emploi apparaît au paragraphe 1.2, mais ce rappel devrait être présent dès le début du texte.

Favoriser l'emploi qualifié et l'investissement

L'ensemble des mesures proposées en termes d'innovation doit être examiné à l'aune de deux critères ; sont-elles de nature à favoriser l'emploi qualifié, sont-elles de nature à favoriser l'investissement ? Un certain nombre d'entre elles ne nous apparaissent conçues que pour renforcer une compétitivité financière dont personne ne nous garantit qu'elle se mettra spontanément au service de l'emploi et du développement des territoires.

Au contraire, tout nous montre dans la période actuelle (même en tenant compte de la crise financière actuelle) que seule importe la rentabilité financière des actifs industriels et le taux de profits qu'ils permettent de dégager. La quasi-totalité des mesures actuelles, suppression de la taxe professionnelle, nouveau mode de calcul du CIR (Crédit d'impôt recherche) basé non plus sur la progression de l'effort de recherche mais sur l'assiette, nous semble de nature à faire baisser les ressources publiques sans contrepartie et garantie de création d'emplois et d'activités. Au contraire, la baisse de ces ressources a pour conséquence immédiate une contrainte budgétaire forte sur le niveau des services publics et sur l'emploi associé.

Evaluer le Crédit d'Impôt Recherche

Tout indique que l'explosion des dégrèvements fiscaux liés au nouveau mode de calcul du CIR a eu pour principale conséquence de profiter de façon privilégiée aux grandes entreprises qui, pour une bonne part d'entre elles, continuent à flirter avec des taux de rentabilité à deux chiffres incompatibles avec nombre d'activités industrielles. Un tel niveau d'exigence de rentabilité a pour conséquence les pressions sur l'emploi, l'externalisation et la délocalisation des activités. Rappelons que le montant actuel du CIR est quasi équivalent à la totalité des subventions pour charge de service public que l'Etat verse à l'ensemble des organismes de recherche, qui représentent près de 50 000 salariés. On n'a pas assisté depuis deux ans à des recrutements en R&D en rapport avec l'augmentation du CIR

Ainsi, le rapport récent du conseil des prélèvements obligatoires met en évidence sans ambiguïté que les entreprises du CAC 40 payent 2,3 fois moins d'impôt sur

les bénéfiques que les PME. Le taux d'imposition implicite est de 30% pour les entreprises de moins de 20 salariés et tombe par paliers successifs jusqu'à 8% pour les entreprises du CAC 40. Utiliser les transferts financiers entre filiales, profiter des paradis fiscaux et des niches fiscales est un exercice plus facile pour les grands groupes. Les informations rendues publiques par le rapport CARREZ montrent que « 718 grandes entreprises (soit 10,6 % des bénéficiaires) ont capté 57 % de l'avantage fiscal ».

Pour la CGT, le crédit d'impôt recherche doit être limité aux petites entreprises développant un effort en R&D. et en tout état de cause, il ne devrait être reversé qu'en cas de création d'emploi, ou éventuellement de sauvegarde de l'emploi pour les PME. Nous redemandons que toute extension de ce CIR ne conduise pas à une extension des mesures de défiscalisation.

Maintenir l'expertise technique et scientifique dans les entreprises

Nous insistons par ailleurs sur la nécessité de maintenir dans les entreprises une expertise technique et scientifique. Actuellement le risque est grand d'assister dans de nombreux secteurs industriels à de grandes difficultés de remplacement des futures vagues de départ en retraite. Ceux qui pensent que l'expertise peut venir du secteur public de la recherche sous-estiment gravement le fait que les scientifiques du secteur public sont déjà largement sollicités par la lourdeur des procédures mises en œuvre par les dernières dispositions du gouvernement. La multiplication des procédures d'appel d'offre et d'évaluation sont très consommatrices de temps. Par ailleurs, on peut noter que de nombreuses demandes d'expertises sollicitées auprès de chercheurs de la recherche publique commencent à déborder le cadre de la recherche spécialisée pour devenir plus de la consultance de niveau ingénieur généraliste, ce type de dérive concerne y compris de grandes entreprises qui avaient une expertise et de nombreux experts qui n'ont pas été remplacés. Ce type de demande de consultance ne devrait concerner à la limite que les PME et TPE. Le même phénomène est noté par les centres techniques qui petit à petit n'ont souvent plus le temps de se consacrer à la recherche technologique de branche tant les demandes d'expertises « simples » deviennent nombreuses.

Pour suivre les capacités techniques des entreprises, capacités indispensables à de nombreux type d'innovation de procédés, il serait nécessaire de créer des observatoires de l'emploi technique en entreprise, ceci au niveau des régions ou des bassins d'emploi.

Reconnaitre le doctorat dans les conventions collectives, mieux rémunérer les métiers scientifiques et techniques

De même, il faudrait poser de façon explicite la nécessité de relever le niveau de rémunération des experts techniques, la différence des rémunérations entre les métiers de la finance et les autres est aussi perçue par les étudiants comme un

signal pour ne pas les inciter à se tourner vers les sciences et les techniques. La reconnaissance du doctorat dans l'ensemble des conventions collectives et dans les statuts de la fonction publique (en plus de la recherche et l'enseignement supérieur) devient une nécessité urgente pour attirer les étudiants vers la recherche scientifique et technique. Ceux-ci demandent des perspectives d'emploi qui ne sont pas des années de précarité après le doctorat. Les entreprises ont tout intérêt à recruter de jeunes docteurs qui seront les personnes idoines pour continuer les collaborations avec les laboratoires de recherche ou qui pourront, de par leur formation, remplir de nombreux postes de travail dans les entreprises.

Secteurs prioritaires et grandes entreprises

Quelques secteurs sont considérés comme stratégiques dans le pré-rapport (biotechnologie et nano), nous insistons sur l'obligation d'accompagner rapidement l'ensemble des recherches et industrialisation dans ces secteurs par les recherches indispensables en matière de sécurité et de santé tant pour le salarié, pour le consommateur ou les futurs personnels chargés de la fin de vie de ces produits. Sans ces recherches, dont tout le monde attend qu'elles se situent dans la sphère de responsabilité de la recherche publique, aucun consensus social ne sera possible.

Ces éléments imposent aussi de définir un statut du chercheur en entreprise qui lui assure une certaine liberté de droits d'expression.

La prise en compte de la place privilégiée de la recherche dans la création de nouveaux produits mais aussi dans la définition de nouveaux modes de production implique une articulation particulière de la Recherche publique et privée fondée sur ce qui fait l'efficacité durable de la Science: Liberté du Chercheur, évaluation par les pairs, (ces deux éléments impliquent des statuts forts), droit d'inventaire, légitimité par la preuve, la diffusion des connaissances, financements pérennes. Cela implique que les entreprises renforcent ou réactivent (EDF, Alcatel, Sanofi ...) leurs centres de recherches au lieu de réduire leur activité et de vouloir faire jouer à la Recherche publique le rôle qu'elles refusent à leurs propres chercheurs."

Filières et innovation de process

Mais, il ne faut pas oublier l'ensemble des innovations de processus qui irrigue de nombreux secteurs et qui demande souvent un support d'aide technologique distribué sur le territoire. Celui-ci existe déjà (RDT (Réseaux de diffusions technologiques, CRT Centre de ressources technologiques, CDT centre de diffusions technologiques, CRITT, Centres techniques nationaux etc...) il convient de le préserver et de l'aider à se développer. Il faudra en particulier éviter d'assécher le financement de ces réseaux par d'autres mesures plus budgétivores (du CIR aux futurs instituts de recherche technologiques dont on ne comprend pas bien les contours).

Un effort particulier doit être fait pour revivifier nos grandes filières industrielles, en développant autour des grandes entreprises phare un réseau de compétences industrielles dans les biens intermédiaires de la filière. C'est probablement ce qui fait en ce moment la force de l'Allemagne. Les pertes industrielles de ce pays ne se situent pas du tout en cette période de crise au même niveau que la France.

Contrôle des normes

Le contrôle des normes et du respect de celles-ci aux frontières doit faire l'objet d'une attention particulière. Il ne s'agit pas seulement de vérifier la conformité de canapés-lits, les expériences récentes en matière de produits métallurgiques défectueux montrent qu'on dépasse largement les biens de consommation courante. Rappelons aussi que la suppression quasi-totale de tout contrôle phytosanitaire aux frontières et les importations massives de produits chinois emballés dans des caisses en bois non traité conduit à des invasions de capricorne xylophage asiatique (*Anoplophora chinensis*, espèce soumise à quarantaine depuis 2000 par la communauté européenne) qui ont déjà contraint les USA à des campagne d'éradication d'un cout estimé à 35 millions de \$ à la fin des années 90. De nombreux pays n'ont pas le laxisme de la communauté européenne. D'après le Sénat (Rapport de l'OPECST n° 267 (2003-2004) de M. [Claude SAUNIER](#)), il existe 20 points d'entrée de nourriture aux Etats-Unis et 286 en Europe. Selon le syndicat CGT des agents des douanes, qui lui-même reprend un rapport interne, les contrôles des normes des produits aux frontières ont baissé de 2006 à 2007, malgré un taux significatif de produits jugés dangereux ou présentant divers défauts de marquage.

Place des salariés et des organisations syndicales

La CGT demande enfin que l'ensemble des dispositifs fassent l'objet de présentation et de débat devant les instances représentatives des salariés : le Comité d'entreprise pour ce qui concerne le CIR, des structures ad hoc à définir pour les activités développées dans le cadre des pôles de compétitivité, etc.